

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 septembre 2022 - 20 heures

Secrétaire de séance : Laurent NONY

10 conseillers présents

Absents excusés : Jean-Pierre PARTHIOT - Laure ESTOURNET

Approbation Compte Rendu du dernier conseil

Le conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

Compte Rendu des commissions

- Commission Bâtiments : La maison de Monsieur Coillard aux Chaudures a été vendue.
- Commission Assainissement - Voirie : un enrochement est à prévoir pour 2023 pour soutenir le chemin des chevreuils (Le Jovin) sur la route départementale.
- Commission fêtes - sociétés - associations - sports : la randonnée pédestre « La Marche des Cèpes » se tiendra le dimanche 25 septembre. Lors du nettoyage des chemins pour la marche, un nid de frelon a été signalé aux Chaudures, le nécessaire a été fait.
- Fleurissement - Environnement : Projet d'aménager le rond-point de la Côte : se renseigner auprès des lycées (section horticulture).
- Bulletin Municipal : Une réunion est à prévoir rapidement pour organiser le prochain bulletin municipal.
- Culture - Histoire - Patrimoine : Spectacle de 50 minutes « Epicerie culturelle » suivi d'un vin d'honneur le 24 septembre à 18h à la salle polyvalente. Le 22 octobre aura lieu également un spectacle organisé par la COR à la salle polyvalente, une réunion le 19 septembre est prévue pour la préparation de ce spectacle. Le groupe Histoire propose de se réunir le 22 octobre à 10h autour des Histoires du Cimetière de la commune.
- Agriculture : visite des cours d'eau le 18 août dernier pour constater le manque d'eau dans nos rivières. Cette année la sécheresse exceptionnelle a provoqué un assèchement complet de certaines rivières, générant des nombreux problèmes pour faire boire les bêtes et l'irrigation. Il faudrait constater le manque d'eau sur l'ensemble des communes concernées et se concerter pour trouver des solutions si cela devait se reproduire (retenue - stockage d'eau l'hiver, irrigation de certaines cultures, débit réservé...). Une réunion est à prévoir avec les exploitants.
- Economie - Artisanat - Industries : Candys Berchon la nouvelle coiffeuse a le projet de faire des travaux dans le salon. La commune prévoit de faire une ouverture sur le côté rue Centrale.
- CME : la sortie à l'hôtel du Département le 8 juillet s'est très bien passée. Le maître de l'école demande si le Conseil Municipal des Enfants a prévu une action pour nettoyer la nature. Rien n'est prévu à ce jour.
- Cimetière : Les travaux sont terminés pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche.

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire

- Devis signé à l'entreprise APA Dépannage pour un montant de 504 € TTC pour la sono Salle Polyvalente.
- Devis signés à l'entreprise Techni Vap : 1 020 € TTC pour le changement du moteur de la ventilation de la hotte, 2 494,20 € TTC pour le nettoyage - décontamination ventilation et lessivage cuisine et WC, 2 234,83 € TTC pour le nettoyage du matériel de cuisine - remise à neuf - Salle polyvalente.
- Devis signé à l'entreprise Eiffage de 816 € TTC pour la réparation d'une grille à Vermorel.
- Devis signé à ROBERT Denis de 1 680 € TTC pour l'élargissement du chemin de Rochefort.
- Devis signé à l'entreprise Socotec de 396 € TTC pour la vérification de l'aire de jeux Pyramide.
- Devis signé à l'entreprise ABTP de 700 € TTC pour la réfection d'un chemin pédestre pour la marche des cèpes.

DPU

Nous avons reçu 1 DIA concernant une vente de parcelle située en zone U :

- Vente parcelle Massard située Chemin Champagnat ;

Le conseil a décidé de ne pas exercer son droit de préemption pour cette demande.

Point Finances

Section fonctionnement dépenses :

Suite à l'inflation les postes énergie - combustibles et carburants sont en hausse par rapport à 2021.

Pour info :

- 60612 (énergie) 15 255,64 € en 2021 et 14 593.15 € à ce jour en 2022 (24 000 € prévu au budget)
- 60621 (combustibles) 5 487.76 € en 2021 et 8 291,62 € à ce jour en 2022 (15 000 € prévu au budget)
- 60622 (carburants) 1 701.51 € en 2021 et 1 462.10 € à ce jour en 2022 (4 000 € prévu au budget)

Il faudra prévoir une somme supplémentaire au budget pour le poste énergie car il reste encore 2 factures à régler sur l'année.

Nous allons demander le versement du prêt courant septembre

Beaucoup de travaux de voirie réalisés cette année, aujourd'hui nous avons déjà dépensé 57 152.20 € sur le budget 2022 contre 22 922,78 € en 2021.

Le poste aménagement de terrains nécessite aussi un ajustement car nous avons déjà dépensé 10 441.76 € et nous avons prévu 10 000 € au budget. Il reste encore des dépenses à prévoir sur ce poste (aires de jeux, fleurissement hiver...)

Comptabilité

- Afin de réajuster le budget, nous devons prendre une décision modificative :

A l'intérieur de la section de fonctionnement, comme suit :

Article 60612	:	+ 4.600 Euros
Article 739223	:	+ 200 Euros
Article 6247	:	+ 200 Euros
Article 60632	:	- 5.000 Euros
Article 61521	:	+ 5.000 Euros
Article 6068	:	- 5.000 Euros

Le Conseil valide cette décision modificative.

Monsieur le Maire étant personnellement concerné, il quitte la salle du Conseil Municipal.

- Pour la sortie du conseil municipal des enfants à Lyon le 8 juillet 2022, Monsieur le Maire a réglé personnellement les billets de trains aller-retour pour les enfants et accompagnants pour un montant total de 106.80 €.

Le Conseil Municipal valide le remboursement à Monsieur le Maire.

- Lors du conseil municipal du 25 mars, le Conseil Municipal a voté une subvention pour l'association Solidarité Femme Beaujolais d'un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal valide cette subvention et autorise son versement.

- Monsieur le Maire propose dans un souci de simplification de supprimer le budget CCAS (Loi NOTRe - article 79- qui supprime l'obligation pour les communes de - de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS) au 01/01/2023.

Les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale peuvent donc être imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget annexe, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour un nombre très limité d'opérations à comptabiliser.

Des compléments d'informations sont parvenus au sujet de cette suppression. Un nouvel avis au Conseil sera demandé lors du prochain conseil.

Personnel Communal

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'agent d'entretien au 01/01/2023 (afin d'aider David dans les tâches d'entretien des terrains, des voiries et des bâtiments communaux et il pourrait également soulager en période de neige et lors des congés) à hauteur de 15 heures par semaine.

Un planning serait à définir pour les tâches de chaque agent.

Coût annuel envisagé pour cet agent : 13 063.36 €

Pour info en 2022, un agent a été recruté pour accroissement temporaire d'activité du 02/05/2022 au 30/09/2022 à raison de 17 h 30 hebdomadaires, ce qui a représenté un coût de 6 108,95 €.

Le conseil accepte de créer un poste d'agent technique permanent de 15 heures par semaine par 10 voix pour et 1 abstention.

Immeubles communaux

- Les travaux des WC Filatures sont en cours, il y a une rupture de stock Trespa ce qui entraîne un retard.
- Suite au contrôle annuel obligatoire de vérification des installations électriques des ERP, la société APAVE a relevé des anomalies dans tous les ERP de la commune. Des schémas électriques unifilaires sont obligatoires selon les exigences du code du travail dans tous les ERP et à ce jour aucun de nos sites n'a ce document.

Devis reçu de la Société Apave pour l'établissement de l'ensemble des schémas électriques des bâtiments de la commune soit 12 bâtiments pour un montant de 1 440 € TTC.

Nous avons contacté l'entreprise Hugues qui ne peut pas donner suite à la demande par manque de temps.

Le Conseil valide le devis de l'entreprise Apave.

- Locations des salles communales :

Concernant les associations de la commune, celles-ci nous sollicitent régulièrement pour obtenir une location gratuite d'une salle communale une fois par an.

Aujourd'hui, **seule** une location pour une association de la commune est gratuite si cette manifestation est à but non lucratif (sainte barbe, repas des chasseurs). En revanche l'OGEC et l'APEL ont droit à une location gratuite par an pour n'importe quelle manifestation (à but lucratif ou non).

Le Conseil accorde une location gratuite par an par association du village à compter du 1^{er} janvier 2023 par vote de 7 voix pour et 4 abstentions.

Concernant les professionnels ou associations extérieures au village, nous avons eu plusieurs demandes pour occuper des salles communales pour donner des cours de yoga, ou des séances de bien-être à but lucratif. Ceci concerne plutôt la salle des Platanes ou la salle du judo.

Le Conseil décide de demander une participation pour les coûts de chauffage et d'électricité des bâtiments à hauteur de 50 € par mois pour le Yoga et séances bien-être, ainsi qu'aux autres associations extérieures ou professionnels qui nous solliciteraient pour des locations récurrentes, à compter du 1^{er} janvier 2023 par vote de 10 voix pour et 1 abstention.

- Pour information, la demande de subvention DETR pour la rénovation accueil de loisirs que nous avons demandée auprès de la préfecture a été refusée.

- Nadège a demandé si on pouvait refaire les WC de l'APC, ils n'ont pas été rénovés quand l'APC en 2018 et sont en mauvais état. Il faudrait refaire les murs et voir pour le plafond. David pourrait faire ces travaux.

Le Conseil valide ces travaux.

- Monsieur le Maire a eu une demande pour la location du studio que Nicolas occupe en ce moment (jusqu'à fin septembre). Il s'agit de Monsieur ROBIN Baptiste.

Le Conseil accepte de louer cet appartement à Mr Robin par vote à l'unanimité.

- Concernant le local du comité des fêtes, la serrure a été changée par l'entreprise Plantier, le comité nous a fait parvenir un double des clés.

Monsieur Desloges demande l'avancement des travaux concernant le problème d'humidité. Un devis va être demandé pour installer une VMC.

Voirie

- Suite à la demande de Monsieur Desloges, David et Jean-Pierre vont faire des recoupes au chemin de Vermorel qui arrive aux Marciaux.

- Suite à une concertation avec le département, la sortie du chemin de la Tuilière sur la RD (montée de la Pierrasse) est dangereuse si les voitures ou camions tournent directement sur la route pour repartir en direction des Filatures ou pour entrer sur le chemin si l'on vient des Filatures.

Le département a conseillé de mettre des panneaux d'interdiction de tourner à droite sur la RD et interdiction de tourner à gauche sur le chemin rural, et un panneau indiquant qu'il faut aller faire demi-tour au rond-point du Pont de la Côte.

Un arrêté du maire est à prendre pour valider ces modifications.

Entretien terrains communaux

- Les travaux de maçonnerie par l'entreprise Dubouis ont été réalisés pour l'installation du jeu Pyramide. David et Jean-Pierre ont installé le jeu mais des travaux restent à faire suite à la visite de conformité (il faut déplacer des bordures afin d'avoir un diamètre de 7.5 m autour du jeu, remettre des graviers pour recouvrir les fixations de la pyramide, sceller le mât et rajouter des graviers, changer un rondin de bois qui est abîmé pour éviter les risques de blessures).

- Suite à l'achat d'une concession, des travaux de remblaiements de terre sont à prévoir dans l'allée où il reste des concessions à vendre. C'est à faire rapidement car nous avons eu une demande de travaux pour la construction d'une pierre tombale à cet emplacement.

Les souches des arbres ont été déracinés mais il reste à aplanir la terre correctement et le surplus de terre sera remis en haut du mur qui a été construit pour préparer les concessions à la vente.

Devis reçu de l'entreprise Santi 1 550 € TTC

Devis reçu de l'entreprise ABTP 850 € TTC

L'agent de voirie pourrait faire les travaux si nous louons une mini pelle pour la journée. Après renseignements pris auprès de Locamuc à Thizy-les-Bourgs sur le tarif de location, le prix de location pour une journée s'élève à environ 200 € (par contre il faut aller la chercher avec le tracteur).

Le Conseil valide le devis de l'entreprise ABTP.

SYDER

- Nous avons reçu un devis reçu d'un montant de 401 € pour l'installation de 3 prises pour les illuminations. (2 sur la façade de la mairie et 1 sur la façade de la poste)

Le Conseil valide ce devis.

- Transfert au syder de la compétence « production et distribution publique de chaleur et de froid »
Exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil n'est pas intéressé par ce projet.

- Modification des horaires de l'éclairage public

Le Conseil refuse la modification des horaires de l'éclairage public qui engendrerait un coup d'intervention trop important.

COR - Convention marché public

Nous avons signé une convention avec la COR pour l'adhésion « Service commun assistance à la passation des marchés publics » par délibération du 25/03/2016 n° 2016-019 avec visa Ss Préfecture du 25/04/2016.

Un 1^{er} avenant suite à l'évolution des tarifs a été signé par délibération du 08/02/2019 n° 2019-008 avec visa Ss Préfecture du 04/03/2019

Aujourd'hui la COR nous demande de signer un 2^{ème} avenant à cette convention également suite à l'évolution des tarifs.

Sachant qu'une participation financière n'est demandée à la commune que sur dossier de marché public.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Questions Diverses

- Le Conseil propose un emplacement co-voiturage sur la commune vers le terrain de tennis.

- Le Conseil a décidé de ne pas instaurer un forum des associations à instaurer sur la commune par 4 voix contre, 1 voix pour et 6 abstentions.

- Françoise DESLOGES et Pierre-Henri GUILLAUME demandent si nous pouvons leur confier une clé de la salle des archives située au 1^{er} étage à côté de l'ancien cabinet médical afin de trier et classer les anciennes archives.

Le Conseil leur accorde un double de la clé.

- Le repas des aînés aura lieu le 06/11/2022. Les conseillers municipaux sont invités à faire le service du repas avec leur conjoint.

- Validation de la date du prochain conseil municipal le 21 octobre à 20 heures.

Séance levée à 23 h 45

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 23 septembre 2022.

